

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 13 juin 2016 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Louise Boudreault et Huguette St-Amand  
Messieurs Pierre Bérubé, Jacques Proulx et Michel Bisson.

Monsieur Serge Morin est absent (absence motivé)

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Hugo Desormeaux

La directrice générale secrétaire trésorière, Sylvie Désilets est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

**16-06-860**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

La conseillère Mme Huguette St-Amand dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

**16-06-861**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

**16-06-862**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations particulières des membres du conseil municipal
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 9 mai 2016
8. Correspondances
9. Voirie
  - 9.1 Rapport du chef de voirie
10. Urbanisme et environnement
  - 10.1 Rapport de l'inspecteur municipal
  - 10.2 Projet minier la Loutre
  - 10.3 Nommer un représentant municipal et citoyen substitue pour le CCU
11. Sécurité incendie
  - 11.1 Rapport du directeur du service incendie
  - 11.2 Embauche d'un pompier volontaire
  - 11.3 Mise en vente du camion Ford F900 et de l'Argo
  - 11.4 Achat divers pour le département d'incendie
  - 11.5 Vente du camion Mack 1976
  - 11.6 Avenant de modification #1 pour la Caserne
12. Loisirs et culture
  - 12.1 Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio
13. Affaires financières
  - 13.1 Dépôt des recettes du mois Mai 2016
  - 13.2 Dépôt des comptes à payer du mois Mai 2016
  - 13.3 Dépôt des résultats au 31 mai 2016
  - 13.4 Paiement de la facture de la Sureté du Québec
  - 13.5 Paiement de la Quote-Part de la MRC
  - 13.6 Paiement d'honoraires Firme RPGL
  - 13.7 Paiement d'honoraire André Pilon ing.
  - 13.8 Frais de déplacement et de repas du maire
14. Autres
  - 14.1 Achat de fleurs pour la Municipalité
  - 14.2 Vacances de la directrice générale

- 14.3 Règlement sur les intérêts sur versement exigible
  - 14.4 Correction mineure au règlement 16-336
  - 14.5 Recommandation sur le développement économique
  - 14.6 Nouveau logo pour la municipalité
  - 14.7 Appuie au Parc Oméga
  - 14.8 Nouveau site WEB
- 15. Levée de la séance**

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par M. Pierre Bérubé que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour.

**Adopté**

16-06-863

**4. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire nous informe des sujets discutés lors du conseil des maires

16-06-864

**5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-06-865

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE MAI 2016**

Il est résolu sur proposition de Mme Huguette St-Amand, appuyé par Mme Louise Boudreault, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session du 9 mai 2016

**Adopté**

16-06-866

**8. CORRESPONDANCES**

**9. VOIRIE**

16-06-867

**9.1 Rapport du chef de voirie**

Monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois mai 2016, ainsi que la liste des travaux prévus pour l'été 2016

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

16-06-868

**10.1 Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de mai 2016

16-06-869

**10.2 Projet minier La Loutre**

Aucune information n'a été reçue à la municipalité.

16-06-870

**10.3 Nomination d'un représentant municipal substitue pour le CCU**

CONSIDÉRANT qu'il est parfois difficile d'avoir quorum lors des réunions du CCU

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk nomme monsieur Jacques Proulx comme représentant substitue sur le Comité de Consultation en Urbanisme de la Municipalité.

**Adopté**

**11. SÉCURITÉ INCENDIE**

16-06-871

**11.1 Rapport du directeur du service incendie**

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois de mai 2016

16-06-872

**11.2 Embauche d'un pompier volontaire**

CONSIDÉRANT le manque d'effectif pour le service d'incendie de la brigade Saint-Émile-de-Suffolk – Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que M. Étienne Legault possède sa formation de Pompier 1;

Il est proposé par Mme Louise Boudreault, appuyé par M. Michel Bisson

QUE le Conseil autorise l'embauche de M. Étienne Legault à titre de pompier volontaire et que cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la Municipalité de Lac-des-Plages.

**Adopté**

16-06--873

**11.3 Mise en vente du camion Ford F900 et de l'Argo**

CONSIDÉRANT que le camion Ford F900, de 1993, et le tout-terrain Argo ne servent plus pour le service d'incendie ;

Il est proposé par M. Pierre Bérubé, appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE Le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk mette en vente le camion Ford F900 de l'année 1993, ainsi que le tout-terrain Argo, et que cette vente soit conditionnelle à l'accord de la Municipalité de Lac-des-Plages

**Adopté**

16-06-874

**11.4 Achats divers pour le département d'incendie**

CONSIDÉRANT les besoins pour le département d'incendie St-Émile-de-Suffolk – Lac-des-Plages ;

Il est proposé par Mme Huguette St-Amand, appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE Les achats d'une crépine flottante pour pompe portative 4'', au montant de 540,95 \$, d'une crépine de fond de piscine portative 6'', au montant 466,50 \$, et de 4 lampes individuelles rechargeables, au coût de 165 \$ chacune, soient autorisés.

QUE Le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40 % pour Saint-Émile-de-Suffolk et de 60 % pour Lac-des-Plages.

**Adopté**

16-06-875

**11.5 Vente du camion Mack 1976**

CONSIDÉRANT que le camion Mack 1976 a été mis en vente par avis public et avis dans le journal « La Petite-Nation » ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue ;

Il est proposé par M. Michel Bisson appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE Le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte la vente selon la soumission de M. Bruno Daoust, au montant de 1 209 \$, pour le

camion Mack 1976, et que cette vente soit conditionnelle à l'accord de la Municipalité de Lac-des-Plages.

ET QUE la directrice générale Mme Sylvie Désilets soit autorisée à signer tous documents relatifs à la vente.

### **Adopté**

16-06-876

#### **11.6 Avenant de modification #1 pour la Caserne**

Il est résolu sur proposition de M. Pierre Bérubé appuyé par M. Jacques Proulx QUE le conseil accepte l'avenant de modification #1 qui annule les travaux en électricité de 55 000\$

QU'un nouvel avenant de modification est attendu pour les travaux d'électricité à un prix inférieur.

ET QUE le conseil autorise la directrice générale à signer l'avenant #1

### **Adopté**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

16-06-877

#### **12.1 Assemblée générale annuelle du Réseau-Biblio**

Il est résolu sur proposition M. Pierre Bérubé, appuyé par M. Michel Bisson

QUE le conseil autorise Mme Louise Boudreault et Mme Georgette Haineault bibliothécaire à participer à l'Assemblée générale annuelle le 18 juin 2016 à Thurso ET QUE le Conseil remboursera les frais de déplacement.

### **Adopté**

## **13. AFFAIRES FINANCIÈRES**

16-06-878

#### **13.1 Dépôt des recettes du mois mai 2016**

Un état des recettes du mois mai au montant 47 279.07\$ est déposé au conseil municipal.

16-06-879

#### **13.2 Comptes à payer du mois de mai 2016**

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par Mme Louise Boudreault que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois mai 2016 pour un montant total de 77 930.70\$ réparti de la façon suivante :  
Le montant total des chèques émis pour le mois de mai 2016 s'élève à 2 898.41\$  
Le montant des comptes à payer pour le mois de mai est de 75 032.29\$

### **Adoptée unanimement**

Je soussignée, Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de mai 2016.

Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière

16-06-880

#### **13.3 État provisoire des recettes et des dépenses**

La directrice générale dépose l'état provisoire des recettes et des dépenses au 31 mai 2016

Une copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

16-06-881

13.4 Paiement de la facture de la Sureté du Québec

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx, appuyé par M. Michel Bisson

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de la Sureté du Québec, pour un montant de 25 137\$

**Adopté**

16-06-882

13.5 Paiement de la Quote-Part de la MRC Papineau

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson, appuyé par Mme Huguette St-Amand

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de la Quote-Part de la MRC de Papineau au montant de 12 773.06\$

**Adopté**

16-06-883

13.6 Paiement d'honoraires de la Firme d'avocats RPGL

Il est résolu sur proposition de Mme Huguette St-Amand, appuyé par M. Michel Bisson

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de la Firme d'avocats RPGL au montant de 1 064.63\$ (avant taxes)

**Adopté**

16-06-884

13.7 Paiement d'honoraires de André Pilon Ing.

Il est résolu sur proposition de M. Pierre Bérubé, appuyé par M. Jacques Proulx

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de André Pilon Ing. au montant de 3 200\$ (avant taxes) pour le projet de piste cyclable.

**Adopté**

16-06-885

13.8 Paiement des frais de déplacement et de repas du maire

Il est résolu sur proposition de Mme Louise Boudreault, appuyé par Mme Huguette St-Amand

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer les frais de 4 déplacements et de 2 repas au montant de 275.94\$

**Adopté**

**14. AUTRES**

16-06-886

14.1 Achat de fleurs pour la Municipalité

Il est résolu sur proposition de M. Pierre Bérubé, appuyé par M. Michel Bisson

QUE le Conseil autorise la directrice générale à acheter pour un montant de 600\$ pour l'achat de fleurs

**Adoptée à l'unanimité.**

16-06-887

**14.2 Période de vacances de la directrice générale**

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx, appuyé par Mme Louise Boudreault

Que le Conseil autorise la directrice générale à prendre 2 semaines de vacances du 17 au 30 juillet 2016.

**Adopté**

16-06-888

**14.3 Règlement modifiant le règlement régissant les comptes de taxes**

**MUNICIPALITÉ DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-337**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk qu'à l'échéance du premier versement des taxes foncières municipales, si ce versement n'est pas acquitté, seul le montant de ce versement échu est exigible et porte intérêts;

**CONSIDÉRANT** qu'au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q., c. F-2.1) il est prévu que le conseil d'une municipalité, peut, par règlement, prévoir que seul le montant du versement échu est alors exigible;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 9 mai 2016

**EN CONSÉQUENCE**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson, appuyé par M. Jacques Proulx

**ARTICLE 1 :**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

Le Règlement 296-96 – Règlement régissant les comptes de taxes est modifié par l'ajout de l'article suivant;

**1.1 INTÉRÊTS SUR VERSEMENT EXIGIBLE**

Dans le cas d'un compte de taxes payable en trois versements, tel que prévu au sens de l'article 1 du présent règlement, et qu'à l'échéance du 1<sup>er</sup> versement son montant demeure impayé, seul le montant dudit versement est alors exigible et porte intérêts et non le montant complet, du compte de taxes, le 2<sup>e</sup> versement venant à échéance, ne pourra porter intérêts qu'à compter de sa date d'échéance et le 3<sup>e</sup> versement venant à échéance ne pourra porter intérêts qu'à sa date d'échéance.

**ARTICLE 3 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 9 mai 2016  
DATE DE L'ADOPTION : 13 juin 2016  
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 16-06-888  
DATE DE PUBLICATION : 15 juin 2016

---

Sylvie Désilets  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

---

Hugo Desormeaux  
Maire

16-06-889

**14.4 Correction mineure au règlement 16-336**

CONSIDÉRANT qu'une erreur typographique c'est glissé à l'article 1,  
On aurait dû lire "L'article 2 du règlement no 09-324"

Il est résolu sur proposition de M. Pierre Bérubé appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE la correction soit apportée.

**Adopté à l'unanimité**

16-06-890

**14.5 Recommandation suite à la soirée d'information sur le développement économique en agriculture et foresterie**

CONSIDÉRANT les informations reçues lors de la soirée d'information sur le développement économique en agriculture et foresterie;

CONSIDÉRANT qu'il est juste de penser que la MRC Papineau semble orienter ses efforts de développement économique vers les grandes entreprises forestières;

CONSIDÉRANT le grand nombre de petits producteurs forestiers;

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx appuyé par M. Michel Bisson

QUE le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk demande à la MRC de considérer la réalité des petits producteurs forestiers dans l'élaboration du nouveau schéma d'aménagement;

**Adopté**

16-06-891

**14.6 Nouveau logo pour la Municipalité**

Il est résolu sur proposition de Mme Huguette St-Amand appuyé par Mme Louise Boudreault

QUE le conseil accepte le nouveau logo proposé par Monsieur Martin Blanchet au prix forfaitaire de 250.00\$ (taxes en sus);

QU'UN maximum de deux heures au montant de 65.00\$/heure (taxes en sus) soient ajoutées pour le service d'un graphiste.

ET QUE le Conseil autorise le Maire et la Directrice générale à signer un contrat avec le créateur du logo sur les modalités de reproduction.

**Adopté**

16-06-892

**14.7 Appuie au Parc Oméga**

ATTENDU que le Parc Oméga accueille actuellement 232 000 visiteurs annuellement et engendre des retombées économiques de plus de trente (30) millions de dollars annuellement pour la Petite-Nation, la MRC de Papineau et la région de l'Outaouais;

ATTENDU que quarante pour cent (40%) des visiteurs du Parc Oméga proviennent de l'extérieur du Québec et que vingt pour cent (20%) de ceux-ci proviennent de l'extérieur du Canada;

ATTENDU que les propriétaires du Parc Oméga ont investi une somme de 3.7 millions de dollars dans le parc au cours des cinq (5) dernières années;

ATTENDU que le Parc Oméga emploie actuellement plusieurs employés et projette de créer davantage d'emplois au cours des trois (3) prochaines années;

ATTENDU que le Parc Oméga propose un investissement majeur de quinze (15) millions de dollars sur trois (3) ans, ce qui attirera deux (2) millions de visiteurs dans la région entre 2016 et 2021;

ATTENDU le plan de développement du Parc Oméga, lequel est déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. Michel Bisson appuyé par M. Pierre Bérubé et résolu unanimement

QUE : Les membres du Conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk prennent acte du plan de développement du Parc Oméga et appuient ses démarches initiées auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers investissent dans cet attrait touristique de premier plan pour la région de l'Outaouais;

ET QUE : La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

**Adoptée.**

**16-06-893**

**14.8 Site WEB**

Il est résolu sur proposition de M. Jacques Proulx appuyé par Mme Louise Boudreault

Que le conseil autorise la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place du nouveau site WEB;

Que le conseil accepte la proposition de YMG Design au montant de 3 000\$ pour la réalisation du site WEB.

**Adopté**

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

**16-06894**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h00, il est résolu sur proposition de M. Michel Bisson appuyé par M. Pierre Bérubé que la présente séance soit levée.

**Adoptée unanimement.**

---

Sylvie Désilets, Directrice générale  
Secrétaire trésorière

---

Hugo Desormeaux - Maire